

Appel à projets 2021 : « Participation des personnes vivant à domicile, et de leurs proches aidants, dans la gouvernance des services qui les accompagnent »

Instructions aux candidats

Sommaire

- ✓ **Préambule**
- ✓ **L'appel à projets en bref**
- ✓ **Les dispositifs de participation : enjeux et attendus**
- ✓ **Nature, organisation, modalités de financement des projets et des livrables**
- ✓ **Critères d'éligibilité**
- ✓ **Critères de sélection des projets éligibles**
- ✓ **Les éléments constitutifs du dossier de candidature**
- ✓ **Pour déposer un projet : modalités et calendrier**
- ✓ **Modalités d'accompagnement de la CNSA pour la conception et le dépôt des projets**

Préambule

La participation des personnes et des proches aidants est un levier majeur pour l'évolution des politiques pour l'autonomie

La CNSA lance depuis 2015 des appels à projets thématiques. Pour la 7^{ème} édition de cet appel a été retenu le thème suivant : « **Participation des personnes vivant à domicile, et de leurs proches aidants, dans la gouvernance des services qui les accompagnent** ».

De telles initiatives sont porteuses de transformations durables et constituent un levier majeur pour concrétiser les ambitions des politiques de l'autonomie :

- **Le droit de « vivre chez soi » et ses corollaires** : le libre choix, la liberté de la personne concernée, sa sécurité, son intimité, et au-delà, la prise en compte de ses aspirations, en lien avec sa famille et ses proches.
- **La mobilisation des savoirs expérientiels** : les personnes concernées, ainsi que leurs proches aidants, doivent être mis en capacité de contribuer aux réponses qui leur sont apportées, qu'il s'agisse de soins, d'aide ou d'accompagnement, et être reconnus comme pleinement acteurs de leur accompagnement.
- **La prise en compte de nouvelles dimensions de la réponse aux personnes** : dont celle du maintien ou du rétablissement d'un lien social et de l'inscription dans une communauté, notamment grâce à leur participation à la gouvernance des services dont ils sont bénéficiaires.

L'appel à projets en bref



Les origines de l'appel à projets (AAP)

- ✓ Un double enjeu des politiques de l'autonomie :
 - Une approche domiciliaire,
 - Une approche inclusive.
- ✓ Objectif de l'AAP : favoriser la transformation de l'accompagnement pour mieux répondre aux aspirations et aux besoins des personnes en situation de handicap ou âgées en perte d'autonomie vivant à domicile, et de leurs proches aidants



Objectif, périmètre et modalités

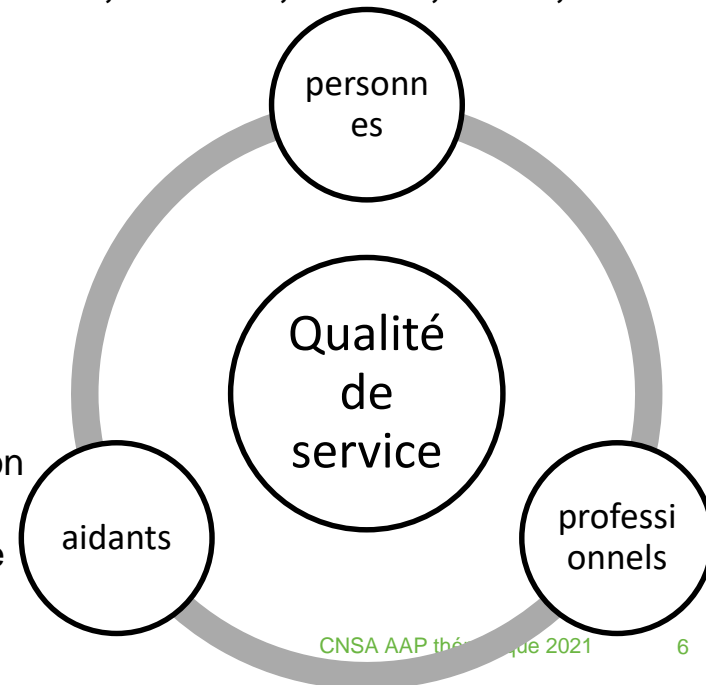
✓ **Objectif** : expérimenter des dispositifs innovants de participation des personnes et de leurs proches aidants vivant à domicile afin d'améliorer la qualité du service rendu par les services qui les accompagnent. Ces dispositifs innovants de participation ont également vocation à améliorer la qualité de vie au travail des professionnels.

✓ **Périmètre** : dispositif de participation s'inscrivant dans le champ des services professionnels ou bénévoles concourant à accompagner les personnes âgées en perte d'autonomie ou en situation de handicap vivant à domicile (i), durablement bénéficiaires de ces services (ii), sur les fondements d'un plan d'aide ou d'une décision d'orientation médicale ou médico-sociale (iii). Ces 3 caractéristiques cumulées doivent être réunies.

- Services concernés : SAAD, SAVS, SAMSAH, SSIAD, SPASAD, SESSAD, CAMSP, CMPP, SSEFIS, services de portage de repas

✓ **Design général** : le projet doit comporter impérativement trois volets:

- **Un volet expérimentation** : conception, test et mise en œuvre en routine de dispositifs innovants de participation, incluant la formation des personnes à la participation
- **Un volet modélisation organisationnelle et économique du dispositif**, dans une perspective de pérennisation et de diffusion
- **Un volet évaluation**, prenant la forme d'une évaluation externe et indépendante, réalisée par un prestataire externe ou une équipe de recherche





Les dispositifs de participation : enjeux et attendus

Présentation

✓ **Constat** : La réglementation actuelle concernant la participation des personnes et de leurs proches dans la gouvernance des services d'aide et d'accompagnement pour les personnes âgées en perte d'autonomie ou en situation de handicap vivant à domicile est relativement souple. Elle laisse ainsi la possibilité d'imaginer des dispositifs innovants de participation, qui permettent, dans une logique ascendante, de mieux cerner les besoins et attentes des personnes, afin d'améliorer la qualité du service rendu.

✓ **Enjeux** :

Via des dispositifs de participation et de représentation

- Permettre aux personnes, dans une logique inclusive, d'être **actrices de leur accompagnement**
- Faire prendre conscience aux **personnes accompagnées vivant à domicile** et à leurs **proches aidants**, de leur **appartenance à une communauté**, dont les attentes peuvent converger, justifiant un espace de participation ; **faire vivre un tel espace** alors que les personnes sont par définition dispersées dans leurs logements et habitats respectifs.
- **Favoriser la remontée d'informations sur l'adéquation des réponses aux besoins, tant au niveau individuel que collectif à l'échelle du lieu de vie** (dont d'éventuelles situations de non-recours de personnes concernées).
- Améliorer **la qualité de vie aux travail des professionnels**, en favorisant des lieux d'échanges constructifs, et en renforçant le sens donné à leurs actions.

Des modalités de participation à développer

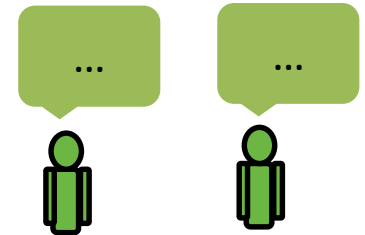
- ✓ **Des spécificités du secteur de l'aide à domicile qui rendent complexes la mise en œuvre de dispositifs de participation**
 - Des personnes qui sont dispersées dans leurs logements et habitats respectifs
 - Un sentiment d'appartenance à un collectif qui ne va pas de soi du fait de cette dispersion

- ✓ **Des espaces d'échanges avec les personnes qui émergent** dans le secteur de l'aide à domicile, mais qui demeurent pour l'essentiel des instances consultatives ou d'échanges



Objectifs

- ✓ La CNSA souhaite financer des expérimentations de dispositifs de participation et de représentation des personnes vivant à domicile dans la gouvernance des services qui les accompagnent visant à :
 - **Faciliter le dialogue** entre les personnes, leurs proches aidants, et les professionnels intervenant à leur domicile, dans un « espace » dédié (présentiel, hybride, permanent, périodique, etc.)
 - **Permettre aux personnes de faire remonter des attentes**, souhaits, propositions d'amélioration du service, mais aussi les motifs de satisfaction dans une logique collective et ascendante
 - **Transformer les idées/pistes d'amélioration envisagées dans cet espace en actions concrètes** (modification de l'organisation de services, nouvelles formes de communication auprès des personnes, place effective de l'aidant...)
 - Au final, **améliorer la qualité de service rendu à la personne**
 - Également, **donner plus de sens à l'intervention des professionnels**, améliorer la qualité de vie au travail et l'attractivité des professions



Les projets de participation sociale (visites culturelles, accès aux loisirs...) ne rentrent pas dans le champ de l'appel à projets

Focus sur les dispositifs participatifs et le niveau de participation

« **Les dispositifs participatifs** sont l'ensemble des dispositifs mis en œuvre à toutes échelles, dans le **but d'associer tout ou partie d'un public** à un échange de la meilleure qualité possible, afin d'en faire **des parties prenantes du processus décisionnel** » (inspiré de Guillaume Gourges, *Les politiques de démocratie participatives*, PUF, 2013)

✓ **Les différents niveaux de participation** (inspiré de S. Arnstein, 1969)

■ Participation faible

Participation élevée +

Information

Consultation

Réassurance
ou Implication

Partenariat

Délégation
de pouvoir

Contrôle
citoyen

Coopération

Participation

- **Information** : flux à sens unique, sans effet retour ni impact sur la gouvernance
- **Consultation** : recueil des avis des personnes, sans garantie de prise en compte
- **Réassurance (ou Implication)** : les personnes sont force de propositions et de conseils, mais ne sont pas juges de la faisabilité ou de la légitimité de la proposition

- **Partenariat** : distribution du pouvoir de décision entre les parties prenantes, qui se traduit par un accord sur les rôles, les responsabilités et les niveaux de contrôle respectifs
- **Délégation de pouvoir** : partenariat dans lequel les personnes sont majoritaires, avec une responsabilité accrue
- **Contrôle citoyen** : gouvernance par les personnes

Les attentes de la CNSA sur le dispositif (1/2)

La CNSA souhaite favoriser l'expérimentation de dispositifs de participation :

- ✓ **Coconstruits avec les parties prenantes**, accessibles à tous, et donnant des garanties sur leurs capacités à :
 - **Mobiliser** les personnes accompagnées vivant à domicile et leurs proches aidants
 - **Représenter** la diversité des points de vue et des situations
 - **Faire émerger des propositions collectives**, et pas seulement le recensement d'attentes individuelles

- ✓ **Favorisant le dialogue et la compréhension mutuelle** entre les professionnels, les personnes accompagnées et les proches aidants
 - Disposant pour cela d'outils d'animation et de communication adaptés permettant de mobiliser des personnes « dispersées » dans leurs habitats respectifs,
 - Veillant à prendre en charge les tensions éventuelles entre les parties prenantes

- ✓ **Prenant des engagements :**
 - **A prendre en compte les suggestions/ propositions/retours d'expérience** des personnes et des familles
 - **À minima à rendre compte** de la manière dont ces propositions se sont traduites dans le fonctionnement du service : **niveau « réassurance / implication »** selon l'échelle d'Arnstein
 - **Pouvant aller jusqu'à confier à ce dispositif un pouvoir décisionnel** sur toute ou partie de l'activité du service : **niveau « partenariat » ou niveau « délégation de pouvoir »** selon l'échelle d'Arnstein

- ✓ **Simple** à mettre en œuvre et transférables

Les attentes de la CNSA sur le dispositif (2/2)

- ✓ **Une modélisation du dispositif est attendue à l'issue du projet pour faciliter l'essaimage à l'ensemble du secteur :**
 - Précisant le fonctionnement et l'organisation du dispositif
 - Explicitant les rôles de chacun, le partage des responsabilités, le périmètre d'action
 - Détaillant les modalités d'animation

- ✓ **Il est attendu dans le projet déposé que le porteur détaille :**
 - Le registre de participation envisagé du dispositif (nature de décision et niveau de participation)
 - Des éléments sur la constitution du dispositif, et la manière dont les parties prenantes sont sensibilisées et formées à la participation
 - La manière dont le service s'engage à prendre en compte et à rendre compte des décisions ou avis émis par le dispositif
 - Les modalités d'animation envisagées du dispositif

- ✓ **Le recours à des compétences en design social** est encouragé pour la phase de conception et de modélisation du dispositif

Focus sur le design, une démarche itérative qui repose sur...

Une « philosophie » adaptée au secteur médico-social



Un objectif : répondre à des besoins sociaux non satisfaits
La dimension humaine au cœur de la démarche

Une approche par l'expérience d'usage

Une méthodologie pragmatique et participative



Une approche basée sur l'immersion et l'observation in situ

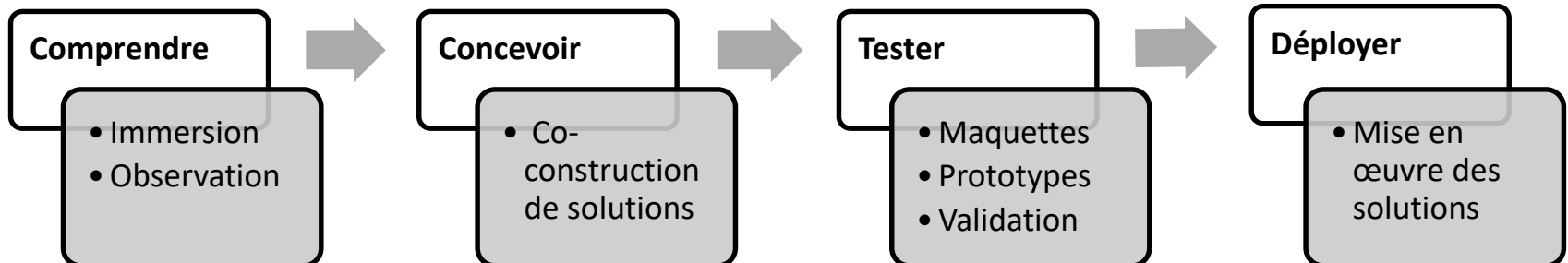
Une approche basée sur la co-construction de solutions avec l'ensemble des parties prenantes

Une absence d'a priori sur la solution



Point de départ : une problématique, un questionnement large, un enjeu global

Une multitude de solutions possibles qui émergent tout au long d'un processus itératif : objets, aménagements, organisations, applications digitales, nouveaux gestes métier...



Les attentes de la CNSA sur l'évaluation

- ✓ **Le projet doit impérativement comporter une phase d'évaluation**
 - Réalisée par un intervenant extérieur (évaluateur, cabinet d'études, laboratoire de recherche...)

- ✓ **La démarche d'évaluation aura pour objectifs :**
 - D'étudier l'effectivité du dispositif (fonctionnement régulier, représentativité effective des personnes et de leurs proches aidants...)
 - D'évaluer le niveau d'influence réel du dispositif dans la gouvernance
 - De mesurer les impacts du dispositif sur sa capacité à favoriser des échanges entre les parties prenantes et, le cas échéant, à prendre en charge les tensions qui pourraient survenir dans cet espace.
 - De mesurer les effets du dispositif sur la qualité de service rendu aux personnes, la qualité de l'organisation et la qualité de vie au travail.

- ✓ **La méthodologie devra être détaillé dans le projet et comporter les éléments suivants:**
 - Quelles sont les questions évaluatives ?
 - Quel est le design général de l'évaluation (évaluation avant/après, comparaison avec un groupe témoin, démarche qualitative ou quantitative...) ?
 - Quels sont les indicateurs retenus pour l'évaluation et quelles sont les modalités de recueil des données ?



Nature, organisation, modalités de financement des projets et livrables

La configuration des projets (1/2)

✓ Le porteur :

- Un service, un gestionnaire de services d'ampleur locale ou régionale, une collectivité territoriale gestionnaire de services. Un organisme d'envergure nationale représentant de gestionnaires de services peut candidater, à la condition que des expérimentations soient réalisées au niveau local.
- Périmètre : Dispositif de participation s'inscrivant dans le champ des services professionnels ou bénévoles concourant à **accompagner les personnes âgées en perte d'autonomie ou en situation de handicap vivant à domicile (i) durablement bénéficiaires de ces services (ii), sur les fondements d'un plan d'aide ou d'une décision d'orientation médicale ou médico-sociale (iii). Ces 3 caractéristiques cumulées doivent être réunies.**
- Des partenariats sont possibles entre plusieurs services, mais il sera nécessaire de désigner un chef de file porteur du projet
- **Exclus** : acteur ou représentant d'acteurs n'intervenant pas directement auprès des personnes vivant à domicile ; acteur n'intervenant qu'à court terme ou de manière ponctuelle auprès des personnes vivant à domicile (par exemple dans le cas d'un retour d'hospitalisation) ; producteur de solutions numériques ou technologiques...

✓ Un objet précis : dispositif de participation des personnes et de leurs aidants

- Libre dans sa forme et son organisation
- Un « espace » d'échanges entre les parties prenantes (personnes, aidants, professionnels...)
- Une recherche **de représentativité** des personnes et de leurs proches aidants dans leur diversité
- **Un pouvoir d'influence réel** sur le fonctionnement du service
- **Exclus** : projet de plateforme et/ou d'application numérique, sauf s'il s'agit d'un moyen de communication et de participation parmi d'autres, projet de questionnaire relatif à la satisfaction ou autre forme de dispositif d'enquête n'impliquant pas une participation active des personnes.

La configuration des projets (2/2)

- ✓ **Un ou des terrains d'expérimentation bien identifiés dès le dépôt du projet**
 - Possibilité d'expérimenter au sein d'un ou plusieurs services pour un même projet
 - Possibilité d'un portage par une structure de dimensionnement national à condition que les services expérimentateurs au sein de ou représenté par cet organisme soient clairement identifiés.
- ✓ **Le recours à des compétences de design social encouragé pour la conception et le déploiement du dispositif**
 - Non-obligatoire, possibilité de recourir au recrutement d'un personnel temporaire ou à une prestation de conseil
- ✓ **Un temps de formation et de sensibilisation à la participation fortement encouragé dans la démarche de conception**
- ✓ **Une phase d'évaluation obligatoire**
 - Évaluation réalisée par **un intervenant externe** identifié dans le projet déposé (prestataire, laboratoire de recherche, etc.)
 - Une méthodologie d'évaluation détaillée

Organisation et financement des projets

- ✓ **Un projet qui comporte 3 phases :**
 - **Conception, modélisation et déploiement** du dispositif
 - **Fonctionnement effectif** du dispositif
 - **Évaluation du dispositif** (réalisée pour l'essentiel en simultané des deux phases précédentes).

- ✓ **Durée des projets : de 24 à 30 mois dont :**
 - **6 mois minimum pour la phase de conception et de déploiement**
 - **12 mois minimum de fonctionnement effectif**
 - **Un temps significatif pour l'évaluation et la finalisation des livrables**

- ✓ **L'aide de la CNSA :**
 - **Montant maximal de la subvention accordée : 140 000 euros**
 - **Contribution maximale de la subvention CNSA au coût total du projet :**
 - 80 % si le porteur est un organisme à but non lucratif
 - 50 % si le porteur est un organisme à but lucratif
 - **Dépenses éligibles :**
 - Prestation d'évaluation
 - Prestation de design
 - Formation des personnes à la participation
 - Ingénierie de projet
 - Dépenses de personnel spécifiquement dédié au projet si non financé par ailleurs, hors dépenses de fonctionnement courant (ex: temps de personnel spécifiquement consacré à la co-construction du dispositif ou à la formation des personnes)
 - Petit matériel, fournitures de bureau, bureautique dans la limite de 1 500 euros
 - Frais de déplacement (dont 2 ou 3 temps de séminaire et de restitution à la CNSA)
 - Frais de gestion administrative, dans la limite de 4% du montant de la subvention demandée, avec obligation de justification.



Les livrables

- ✓ **Un rapport intermédiaire synthétique à destination de la CNSA** remis à la fin de la phase de conception et de mise en œuvre du dispositif comportant les éléments suivants :
 - Rappels des objectifs
 - Rappel des terrains d'expérimentation
 - Présentation de la méthode et du processus d'élaboration du dispositif
 - Présentation du modèle de fonctionnement du dispositif
 - Modalités de déploiement/exemples de sujets qui seront traités pendant l'année de fonctionnement
 - Protocole d'évaluation mis à jour

- ✓ **Un rapport synthétique à destination interne de la CNSA détaillant, à l'issue du projet :**
 - La démarche projet effectivement réalisée
 - Une comparaison entre le projet déposé et celui réalisé (niveau d'atteinte des objectifs)
 - Une analyse critique du projet (forces et faiblesses, difficultés rencontrées...)

- ✓ **Un rapport final destiné à être diffusé** comportant les parties suivantes :
 - Rappel rapide des objectifs et de la méthodologie adoptée
 - Présentation du dispositif dans sa forme définitive, son fonctionnement et son déploiement effectif (modélisation)
 - Résultats de l'évaluation dans ses différentes dimensions
 - Focus sur les freins/obstacles au déploiement de la solution
 - Kit de transférabilité

Diffusion et accessibilité des résultats

- ✓ **La CNSA encourage les démarches open source et open data.**
- ✓ **Les résultats de vos projets ont vocation à être largement diffusés :**
 - Tous les résultats d'études ou évaluation sont en accès libre
 - Les dispositifs/services/outils sont destinés à bénéficier au plus grand nombre. La démarche projet, les modèles économique et organisationnel sont explicités dans le rapport final pour permettre à d'autres acteurs du secteur de s'en inspirer.
- ✓ **Les livrables sont accessibles à tous :**
 - La CNSA est libre de diffuser sur son site internet les livrables exigés dans la convention à l'exception des données financières
 - Des rapports qui respectent les règles d'accessibilité*
 - Des supports vidéo sous-titrés
- ✓ **Des évènements de présentation et de restitution des projets sont organisés par la CNSA pour diffuser les résultats**



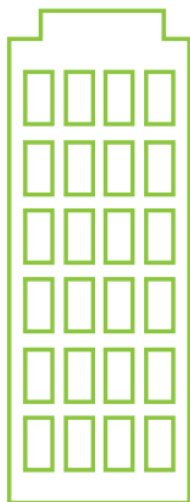
*Conformes au Référentiel général d'accessibilité pour les administrations (RGAA)

Critères d'éligibilité



Pour déposer un projet, vous devez être :

Une
personne
morale...



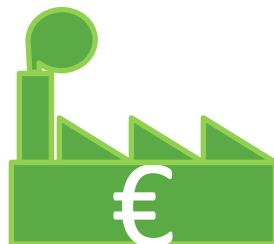
... publique

- Établissement public
- Conseil départemental
- CCAS
- ...



... privée à but non lucratif

- Association
- Fédération
- Gestionnaire d'établissements associatif
- ...



... privée à but lucratif

- Gestionnaire d'établissements ou service privé
- Entreprise privée acteur du champ médico-social
- ...

Attention : vous n'êtes pas un porteur éligible si vous êtes :

X Une personne physique ou un auto-entrepreneur

X Une entité unipersonnelle (EURL, EURL, SASU...)

Les autres critères d'éligibilité

- ✓ **Le projet rentre dans le champ de l'accompagnement médico-social** des personnes handicapées et/ou des personnes âgées en situation de perte d'autonomie vivant à domicile, durablement bénéficiaires d'un plan d'aide ou d'une décision d'orientation médicale ou médico-sociale
- ✓ Le projet correspond **au sujet défini** dans le présent document
- ✓ **Le porteur est une personne morale unique** (des partenariats sont possibles, mais une seule entité porte administrativement le projet)
- ✓ Le projet **comporte impérativement une démarche évaluative** réalisée par un prestataire extérieur présent dès le démarrage du projet (évaluation avant/après)
- ✓ Le projet respecte **les durées minimale et maximale de projet et les modalités de financement** (montant et nature des dépenses financées)



Les projets participatifs s'inscrivant dans le champ de l'habitat inclusif / l'habitat accompagné, partagé et inséré ne rentrent pas dans le périmètre de cet AAP.

Critères de sélection des projets éligibles



Préambule

✓ Un appel à projets très sélectif

- Depuis 2015, la CNSA lance annuellement un appel à projets thématique
- Entre 6% et 15% des projets sont retenus

✓ Il est donc attendu des projets déposés qu'ils :

- Répondent à l'ensemble des attendus figurant dans le texte de l'appel à projets
- Témoignent d'un niveau de maturité donnant de bonnes garanties quant à leur probabilité d'aboutir
- Soient clairs et précis

✓ Une attention particulière sera portée cette année sur :

- L'ambition concernant niveau de participation des personnes et des familles dans la gouvernance
- Le niveau de garantie de faisabilité du projet
- La rigueur de la démarche de conception
- La rigueur de la démarche évaluative

Les critères de sélection

- ✓ **Légitimité** du porteur
- ✓ **Qualification et expérience du partenaire designer et/ou des personnes en charge** de la conception et du déploiement du dispositif
- ✓ **Qualification et expériences du partenaire évaluateur**
- ✓ **Pertinence et originalité du modèle de dispositif envisagé**, sa capacité à faire émerger des propositions d'amélioration émergeant des personnes et se traduisant par des actions concrètes
- ✓ **Rigueur méthodologique de la démarche de conception**, avec un focus sur la dimension de co-construction
- ✓ **Rigueur méthodologique de la démarche d'évaluation**
- ✓ **Soutenabilité et potentiel de pérennisation du projet**

Grille d'évaluation Projet XX	
Éligibilité	<input type="checkbox"/>
Légitimité	<input type="checkbox"/>
Expérience	<input type="checkbox"/>
Pertinence	<input type="checkbox"/>
Méthode	<input type="checkbox"/>


Comment est instruit votre projet ?

Étape 1 : Réception et validation de l'éligibilité de la demande

Étape 2 : Expertise des dossiers éligibles

Étape 3 : Examen du dossier par le comité des subventions

Étape 4 : Décision et réponse au porteur



Réponse favorable

- Réserves possibles sur certains éléments projet
- Montant accordé égal ou inférieur à la demande

- Courrier de réponse
- Établissement d'une convention



Réponse défavorable

- Définitive
- Proposition éventuelle de dépôt d'une nouvelle demande sur un autre guichet de subvention

- Courrier de réponse



Éléments constitutifs du dossier de candidature

Le projet détaillé (1/2)

Chaque candidat devra joindre à sa demande un **projet détaillé d'une vingtaine de pages hors annexes** comportant les éléments suivants et **respectant la [trame réponse \(docx, 27 ko\)](#) jointe au présent document** :

- ✓ **Un résumé du projet** (une page maximum)
- ✓ **Le porteur à l'initiative du projet** : structure ou groupement de partenaires (au-delà du porteur administratif de la demande de subvention qui doit être unique), légitimité et expérience sur la thématique du projet
- ✓ **La description de l'équipe projet**, des partenaires et de la gouvernance du projet
 - Pour l'équipe interne : pilote du projet, personnes impliquées et compétences en lien avec le projet
 - Pour les partenaires designers et évaluateurs : nom de l'organisme, nature juridique (laboratoire de recherche, association, entreprise à but lucratif), expériences en matière de design/évaluation dans le champ médico-social ou de la santé au sens large, présentation des personnes participant au projet
- ✓ **La description du dispositif envisagé** :
 - Nature du dispositif et modalités de fonctionnement envisagées, en justifiant les choix. Le modèle sera affiné durant la phase de conception, mais le porteur doit démontrer que le projet ne se réduit pas à un dispositif de remontée d'information, et argumenter les effets attendus sur les pratiques.
 - Description précise du ou des terrains
- ✓ **La justification de l'intérêt du projet et de sa faisabilité**
 - Intérêt du dispositif par rapport aux observations concrètes du terrain et aux besoins identifiés
 - Éléments garantissant la faisabilité du projet
- ✓ **La méthodologie retenue pour la conception et le déploiement du dispositif** :
 - Présentation détaillée de la démarche de conception : Quelle méthode (design, co-construction, autre) ? Quelle implication des parties prenantes ? Quel process de déploiement ? Calendrier détaillé de la démarche
- ✓ **La méthodologie retenue pour l'évaluation**
 - Questions évaluatives et hypothèses à tester
 - Principaux éléments du protocole, méthode de recueil (quali, quanti), indicateurs retenus, calendrier détaillé

Le projet détaillé (2/2)

✓ Annexes obligatoires :

- **Annexe 1** : Lettres d'engagement du ou des services au sein desquels le dispositif sera expérimenté, dès lors que le porteur du projet n'est pas le service lui-même.
- **Annexe 2** : Présentation détaillée des partenaires/prestataires associés au projet (évaluateur et, le cas échéant, partenaire en charge du design du dispositif)
- **Annexe 3** : Devis détaillés des prestataires (évaluateur et, le cas échéant, partenaire en charge du design du dispositif)



Le projet détaillé devra impérativement respecter la [trame de réponse mise en ligne \(docx, 27 ko\)](#) sur le site de la CNSA



Pour déposer un projet : modalités et calendrier

Déposer son dossier

- ✓ **Étape 1 : dépôt en ligne** : <https://galis-subventions.cnsa.fr/> avant le **28 mai 2021 minuit**
 - Préalable : [Créez votre compte utilisateur sur la plateforme GALIS](#)
 - Déposez votre candidature **en sélectionnant le téléservice appel à projets thématique 2021**
 - Une notice d'utilisation de la plateforme est disponible sur [le site internet de la CNSA](#)
- ✓ **Étape 2 : Envoi par courrier avec accusé réception, avant le 28 mai 2021 minuit, cachet de la poste faisant foi**, des pièces demandées à l'adresse suivante :

CNSA

Direction scientifique – AAP thématique 2021

66, avenue du Maine

75682 Paris cedex 14

- ✓ **Les dates :**
 - Lancement de l'appel à projets : **25 février 2021**
 - **Webinaire de présentation de l'appel à projets : 23 mars 2021**
 - Période de dépôt en ligne des projets : **7 mai 2021- 28 mai 2021**
 - Réunion du comité des subventions : **septembre 2021**
 - Communication des décisions : **octobre 2021**
 - Procédure de conventionnement : **octobre-décembre 2021**
 - Démarrage des projets : **janvier 2022**

Accusé réception des candidatures

Seuls les projets correctement déposés sur la plate-forme de dépôt en ligne sont pris en compte dans le processus de sélection

Lors du dépôt, il est impératif de déposer son projet en cliquant sur le guichet « **Appel à projets thématique 2021** ». Une demande déposée sur un autre guichet ne sera pas prise en compte.



A l'issue de la procédure de dépôt des candidatures en ligne, **un accusé réception vous est automatiquement adressé par voie électronique. Cet accusé réception valide le dépôt effectif de votre dossier.** Il est inutile de transmettre également le dossier par mail.

En cas de divergences entre le dossier papier et le dossier déposé en ligne, seuls les éléments figurant dans le dossier déposé en ligne sont pris en compte

Les pièces constitutives du dossier

Pièces	Contenu	Dépôt en ligne	Envoi par courrier
Formulaire de demande de financement	Edité lors de la procédure en ligne	OUI Saisie directe sur le site Le formulaire est généré à l'issue du dépôt	OUI Edition du formulaire Envoi en 1 exemplaire daté et signé
Projet détaillé et annexes obligatoires	Dossier respectant la trame fournie et les annexes obligatoires (cf. diapo 30 et 31)	OUI Format PDF	OUI Envoi en 1 exemplaire
Budget prévisionnel	- « Achat de prestation pour axe 1 : distinguer devis designer et évaluateur - « Frais de mission, déplacement » : inclut les déplacements prévus par la CNSA (séminaire de restitution) - « Autres dépenses » éligibles - Recettes : ressources propres, demande de subvention CNSA, autres	OUI Saisie directe sur le site	OUI Intégré au formulaire de demande
RIB	RIB original	OUI	OUI Original en 1 exemplaire
Pièces administratives Cas d'un organisme privé à but non lucratif	- Copie des statuts signés déposés ou approuvés - Derniers comptes annuels approuvés - Photocopie du récépissé de déclaration de l'association à la Préfecture et, le cas échéant, des modifications - Copie du rapport du Commissaire aux comptes, datée et signée par le Commissaire aux comptes (dans le cas où le budget de l'organisme comprend plus de 153000 euros de subventions) - Rapport d'activité de l'organisme	OUI Dépôt en ligne : pièces à joindre	NON
Pièces administratives Cas d'un organisme privé à but lucratif	- Photocopie du K-bis - Derniers comptes annuels approuvés - Copie du rapport du Commissaire aux comptes, datée et signée par le Commissaire aux comptes	OUI Dépôt en ligne : pièces à joindre	NON
Annexes	- Autres annexes	OUI	NON



Modalités d'accompagnement de la CNSA pour la conception et le dépôt des projets

Un Webinaire d'information organisé par la CNSA

✓ Quand ?

- Le 23 mars 2021 de 10h30 à 12h

✓ Pourquoi ?

- Présenter les attentes de la CNSA sur cet appel à projets
- Répondre aux questions des porteurs de projets

✓ Comment ?

- **Inscription obligatoire avant le 12 mars en remplissant le formulaire suivant :**
https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScC7ZPC8VIb5sf5Fj7WZ7nT_mporscAMNj0Ijn5sjTuh_6CCg/viewform?usp=sf_link
- **Les inscrits recevront les identifiants et code de connexion la semaine du 15 mars** par voie électronique
- Attention, le nombre d'inscrits est limité à 300 personnes, animateurs inclus

Une aide en ligne

- ✓ **En cas de question sur l'appel à projets**
 - Nous vous invitons en premier lieu à vous inscrire au webinaire du 23 mars.
 - Si des questions persistent, vous pouvez adresser un mail à innovation2021@cnsa.fr avant le 10 mai 2021. La CNSA ne s'engage toutefois pas à vous répondre en cas de fort afflux de demandes.

- ✓ **En cas de difficulté technique pour déposer votre dossier en ligne :**
 - Contacter la CNSA à l'adresse suivante : innovation2021@cnsa.fr
 - Les questions sont à envoyer entre le 10 mai 2021 (après la date d'ouverture de la plateforme de dépôt le 7 mai), et le 26 mai midi, soit l'avant-veille de la date limite de dépôt des candidatures. Aucune demande ne sera traitée au-delà de cette date.

Un outil d'aide à la mise en relation

Vous êtes un porteur qui cherche :

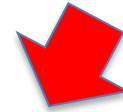
- un designer pour concevoir votre dispositif
- Un évaluateur pour mesurer son impact

Vous êtes une agence/équipe de recherche/école de design intéressée par l'appel à projets :

- Vous avez un projet et vous cherchez un porteur
- Vous souhaitez rentrer en contact avec un porteur

Vous êtes un évaluateur intéressé par l'appel à projets :

- Vous avez une expérience dans le domaine
- Vous souhaitez rentrer en contact avec un porteur



[INSCRIVEZ-VOUS SUR NOTRE OUTIL DE MISE EN RELATION](#)

(clic ou ctrl +clic ou clic droit ouvrir le lien hypertexte)

Renseignez vos coordonnées dans l'onglet qui vous concerne (porteur, designer, évaluateur)

Utilisez les contacts mis à disposition par les personnes

Pour toute demande de renseignements sur l'appel à projets :
innovation2021@cnsa.fr



66, avenue du Maine
75682 Paris cedex 14

www.cnsa.fr

 [@CNSA_actu](https://twitter.com/CNSA_actu)

<http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr>